

Paris, le 10 mai 2019

Thème : Le partage des CSTI au coeur des territoires

Permettre au plus grand nombre d'accéder aux connaissances scientifiques et technologiques ainsi qu'à leur compréhension participe d'une **démarche démocratique**. Dans une société complexe où la défiance et la méfiance vis-à-vis des communautés scientifiques s'intensifient, il est urgent de favoriser le développement de la curiosité, de l'esprit critique, du discernement entre le croire et le savoir, mais aussi de l'acquisition de la démarche expérimentale et le développement de la pratique de l'expérimentation.

Les membres de l'Amcsti considèrent qu'accroître la diffusion des cultures scientifique, technique et industrielle vers leurs concitoyens est aujourd'hui une véritable nécessité et une priorité politique.

Toutefois, partager les sciences avec les citoyens va bien au-delà de la simple transmission des connaissances. Il faut encourager une véritable appropriation de ces savoirs : c'est un projet de société pour lequel les politiques nationales comme européennes doivent jouer un rôle moteur. Cela passe par la compréhension, l'assimilation, la participation et la maîtrise de sa mise en application. Seule la « domination » de cette évolution par l'accès à la connaissance du plus grand nombre donnera un sens favorable à notre évolution.

Si dans la plupart des programmes de recherche, l'obligation de la valorisation auprès du grand public est inscrite, les modalités de cette valorisation des recherches et de leurs résultats restent toutefois dans l'immense majorité des cas à la libre appréciation du chercheur ou de l'équipe de recherche. Dès lors, en l'absence de lignes cadres claires, d'attentes normées et d'obligation de travailler avec des professionnels de la médiation des sciences, les rendus sont à la fois hétérogènes dans leur forme (interventions, conférences, panneaux, expositions, participation à un évènement de CSTI...) très inégaux dans leur qualité, diversement impactant auprès du grand public et non capitalisables.

Les propositions que nous formulons reposent sur **5 axes complémentaires** dont nous considérons l'ensemble comme essentiel à la mise en place d'un dispositif de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle à la fois, ambitieux et efficace. Elles s'inscrivent dans l'urgence de mettre en oeuvre des **mécaniques vertueuses**, réglementaires et contractuelles, qui permettront de dépasser le diagnostic actuel et ainsi de répondre aux enjeux qui nous attendent.

Elles ont vocation à permettre de mobiliser davantage de publics, entre autres ceux éloignés géographiquement et socialement, de développer la démarche expérimentale et l'esprit critique notamment chez les plus jeunes et de donner l'envie à toutes et tous de s'immerger dans le monde de la recherche.

AXE 1 - RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE des enseignants-chercheurs et chercheurs s'engageant dans la médiation des sciences pour le grand public

·**Proposition 1** : permettre l'accès à la prime PEDR (prime encadrement doctoral et de recherche) dans le cadre d'un engagement fort des chercheurs en médiation des sciences.

·**Proposition 2** : inscrire dans les référentiels l'engagement dans la CSTI comme un critère de progression professionnelle pour les enseignants-chercheurs.

·**Proposition 3** : permettre l'entrée à l'IUF (Institut Universitaire de France) de chercheurs d'excellence engagés dans la médiation des sciences.

AXE 2 – FINANCEMENT

·**Proposition 4** : sanctuariser les moyens financiers pour le développement de la CSTI accordés à des projets ou structures d'envergure nationale ou inter-régionale par la définition d'un budget national de la CSTI prenant en compte la diversité et la complémentarité des structures impliquées.

AXE 3 - FORMATION DES DOCTORANTS ET JEUNES CHERCHEURS au partage et à la diffusion des connaissances en lien avec les acteurs territoriaux

·**Proposition 5** : intégrer des modules de formation dans les programmes des écoles doctorales mobilisant des intervenants professionnels de la médiation et de la CSTI.

·**Proposition 6** : positionner au même taux de rémunération que la mission d'enseignement, la mission complémentaire pour la « diffusion de l'information scientifique, technique et de la valorisation des résultats de la recherche ».

·**Proposition 7** : sensibiliser les directeurs de thèse à l'importance de la diffusion des sciences par leurs doctorants et faciliter leur implication dans des actions de partage de la connaissance, de dialogue science et société ainsi que leurs connaissances de l'écosystème des acteurs de CSTI.

AXE 4 - COOPÉRATION acteurs de la recherche (publique et privée) & acteurs de la CSTI

·**Proposition 8** : mettre en place un dispositif « **1% vulgarisation/médiation** » - afin d'affecter de manière contractuelle au budget recherche un pourcentage obligatoire et dédié à des actions de CSTI dans les projets de recherche (ANR, appels à projets...) **à conduire obligatoirement** en collaboration avec des acteurs professionnels de la médiation des sciences.

·**Proposition 9** : déployer un arsenal d'outils et de formats « standards » performants et diffusables sur tous les territoires pour capitaliser des contenus destinés à un large public.

·*Exemple : chaque thèse doit faire l'objet d'un article grand public de 2000 signes type « the conversation », d'une vidéo de présentation des résultats de 2 minutes, d'une mise en scène MT180...*

AXE 5 - IMMERSION de la jeunesse dans la recherche et la CSTI

·**Proposition 10** : mise en oeuvre d'un dispositif national ambitieux et à grande échelle coordonné dans les territoires (Régions, départements...) par des structures sous contrat d'objectifs ou conventionnées avec l'État (MESRI – MEN) et les collectivités territoriales concernées pour amener tous les jeunes à découvrir « la science en train de se faire »

·**Proposition 11** : permettre à tous les élèves, dans le cadre de leur scolarité et au cours de l'année scolaire, de découvrir un établissement de CSTI.